

**TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES**

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA	Code tarif . variante individuel	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel ( € )	Prix de l'énergie ( c€/kWh )
3 (Petites fournitures)	013.0	15	<b>21,48</b>	<b>9,89</b>
6	014.0	30	<b>54,48</b>	<b>8,03</b>
9	015.0	45	<b>107,40</b>	
12	012.0	60	<b>153,84</b>	
15	012.1	75	<b>200,28</b>	
18	012.2	90	<b>246,72</b>	
24	012.3	40	<b>412,32</b>	
30	012.3	50	<b>577,92</b>	
36	012.3	60	<b>743,52</b>	

<b>Option Heures Creuses PS en kVA</b>	Code tarif . variant individuel	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
6	024.0	30	<b>94,32</b>	<b>8,03</b>	<b>4,72</b>
9	026.0	45	<b>169,32</b>		
12	020.0	60	<b>244,20</b>		
15	020.1	75	<b>319,08</b>		
18	020.2	90	<b>393,96</b>		
24	028.1	40	<b>659,64</b>		
30	028.2	50	<b>925,32</b>		
36	028.3	60	<b>1 191,00</b>		
<b>Option (**) EJP</b>	Code Tarif ind-col	Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (F)	Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12	006	60 A	0,00	!	!
15	006	75 A	0,00	0,00	0,00
18	006	90 A	0,00	!	!
36	008	60 A	0,00	!	!

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA			Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
	collectif	agricole			
3 (Petites fournitures)	236.1 013.4	436.1 013.5	15	<b>21,48</b>	<b>9,89</b>
6	237.2 014.4	437.2 014.5	30	<b>54,48</b>	<b>8,03</b>
9	237.3 015.4	437.3 015.5	45	<b>107,40</b>	
12	237.4 010.0	437.4 012.5	60	<b>153,84</b>	
15	237.5 010.1	437.5 012.6	75	<b>200,28</b>	
18	237.6 010.2	437.6 012.7	90	<b>246,72</b>	
24	237.7 010.3	437.7 012.8	40	<b>412,32</b>	
30	237.8 010.4	437.8 012.8	50	<b>577,92</b>	
36	237.9 010.5	437.9 012.8	60	<b>743,52</b>	

Option Heures Creuses PS en kVA			Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
	collectif	agricole				
6	238.2 024.4	438.2 024.5	30	<b>94,32</b>	<b>8,03</b>	<b>4,72</b>
9	238.3 026.4	438.3 026.5	45	<b>169,32</b>		
12	238.4 004.0	438.4 020.5	60	<b>244,20</b>		
15	238.5 004.1	438.5 020.6	75	<b>319,08</b>		
18	238.6 004.2	438.6 020.7	90	<b>393,96</b>		
24	238.7 004.3	438.7 028.6	40	<b>659,64</b>		
30	238.8 004.4	438.8 028.7	50	<b>925,32</b>		
36	238.9 004.5	438.9 028.8	60	<b>1 191,00</b>		

Option (**) EJP	Code variante		Réglage Disjoncteur	Abonnement annuel (F)	Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
	Dom	Agri				
12	0-4	5	60 A	0,00	!	!
15	1	6	75 A	0,00	0,00	0,00
18	2-4	7	90 A	0,00	!	!
36	0-4	5	60 A	0,00	!	!

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(\*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF - Gaz de France Distribution

## TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES

pour clients professionnels et services publics non communaux

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
		Profes- sionnel	Service Public			
3 (Petites fournitures)	043	0	5	15	21,48	9,89
6	044	0	5	30	54,48	8,03
9	044	1	6	45	107,40	
12	044	2	7	60	153,84	
15	044	3	8	75	200,28	
18	044	4	9	90	246,72	
24	047	0	5	40	412,32	
30	047	1	6	50	577,92	
36	047	2	7	60	743,52	

Option Heures Creuses PS en kVA	Code tarif	Code variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
		Profes- sionnel	Service Public				
6	054	0	5	30	<b>94,32</b>	<b>8,03</b>	<b>4,72</b>
9	054	1	6	45	<b>169,32</b>		
12	054	2	7	60	<b>244,20</b>		
15	054	3	8	75	<b>319,08</b>		
18	054	4	9	90	<b>393,96</b>		
24	056	0	5	40	<b>659,64</b>		
30	056	1	6	50	<b>925,32</b>		
36	056	2	7	60	<b>1191,00</b>		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(\*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF - Gaz de France Distribution

**TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES**  
**pour services publics communaux et intercommunaux**

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3 (Petites fournitures)	086	0	15	<b>21,48</b>	<b>9,89</b>
6	077	0	30	<b>54,48</b>	<b>8,03</b>
9	077	0	45	<b>107,40</b>	
12	077	1	60	<b>153,84</b>	
15	077	1	75	<b>200,28</b>	
18	077	1	90	<b>246,72</b>	
24	077	2	40	<b>412,32</b>	
30	077	2	50	<b>577,92</b>	
36	077	2	60	<b>743,52</b>	

<b>Option Heures Creuses</b> PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
6	078	0	30	<b>94,32</b>	<b>8,03</b>	<b>4,72</b>
9	078	0	45	<b>169,32</b>		
12	078	1	60	<b>244,20</b>		
15	078	1	75	<b>319,08</b>		
18	078	1	90	<b>393,96</b>		
24	078	2	40	<b>659,64</b>		
30	078	2	50	<b>925,32</b>		
36	078	2	60	<b>1191,00</b>		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(\*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF - Gaz de France Distribution

## TARIF BLEU pour éclairage public

Modalités introduites en 1987 et 1997 :

	Code tarif	Code variante	Abonnement annuel €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Longues Utilisations	071 <sup>(b)</sup>	0 (avec comptage)	<b>111,84</b>	<b>3,59</b>
		1 (sans comptage)		
Courtes Utilisations (< à 2350 heures)	094 <sup>(c)</sup>	0 (avec comptage)	<b>78,36</b>	<b>4,90</b>

Illuminations <sup>(d)</sup> :

Sur réseau	Code tarif	Code variante	Saison	Abonnement en €/kVA/an	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Eclairage Public	470	0	Hiver	<b>78,36</b>	cf. contrat EP existant
	471	0	Eté	<b>78,36</b>	
Distribution Publique	472	0	Hiver	<b>78,36</b>	<b>4,90</b>
	473	0	Eté	<b>78,36</b>	<b>4,90</b>

## Anciennes modalités :

Abonnements avec comptage	Code tarif	Abonnement annuel €/kVA		Prix de l'énergie (c€/kWh)	
Option Base	070	<b>25,68</b>		<b>9,13</b>	
		Terme fixe en €	Ab. An €/kVA	Heures Pleines	Heures Creuses
Option Heures Creuses	072	<b>20,88</b>	<b>32,16</b>	<b>9,13</b>	<b>5,02</b>

Abonnements en l'absence de comptage	Code tarif	Code variante	Abonnement annuel €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Illuminations été	076	7	<b>41,28</b>	<b>5,02</b>

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Les fournitures d'éclairage public sont exonérées des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements,

(b) Ou 074-075 si le compteur à deux cadrans est provisoirement maintenu. La variante sans comptage (code 071-1) est limitée à une puissance de 500 W par point de livraison.

(c) réservé aux points de livraison dont la durée d'utilisation de la puissance est inférieure à 2350 heures.

(d) Abonnements applicables aux illuminations d'hiver et d'été. Ils sont perçus uniquement pendant la durée de la période d'illumination.

(e) Les feux clignotants sont comptés pour la moitié de leur puissance.

**TARIF BLEU - OPTION TEMPO**  
pour clients domestiques individuels en métropole continentale

Code tarif Puissance souscrite PS en kVA →		Code variante			
		9	12-15-18	24-30	36
Domestique individuel	030/031/032/033/034/035	0	1	2	3

Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel €/an	Prix de l'énergie en c€/kWh					
		Jours Bleus (300 j)		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	<b>145,68</b>						
12-15-18	<b>199,44</b>						
		<b>3,13</b>	<b>3,99</b>	<b>6,82</b>	<b>8,17</b>	<b>13,03</b>	<b>37,19</b>
24-30	<b>366,84</b>						
36	<b>493,56</b>						

## TARIF BLEU - OPTION TEMPO

**pour clients domestiques collectifs, agricoles, professionnels, services publics communaux intercommunaux et non communaux en métropole continentale.**

**EN EXTINCTION - n'est plus proposé**

Code tarif Puissance souscrite PS en kVA →		Code variante			
		9	12-15-18	24-30	36
Domestique collectif	ou 030/031/032/033/034/035 230/231/232/233/234/235	5 3	6 4-5-6	7 8	8 9
	ou 030/031/032/033/034/035	4	4	9	9
Professionnel	060/061/062/063/064/065	0	1	2	3
Services publics	060/061/062/063/064/065	5	6	7	8
Services Communaux et intercommunaux	080/081/082/083/084/085	0	1	2	3

Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel €/an	Prix de l'énergie en c€/kWh					
		Jours Bleus (300 j)		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	145,68						
12-15-18	199,44						
24-30	366,84	3,13	3,99	6,82	8,17	13,03	37,19
36	493,56						

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Heures Creuses : jours Bleus, Blancs et Rouges de 22 h à 6h

Les Jours Rouges sont choisis entre le 1er novembre et le 31 mars (hors Samedi et Dimanche).

Les Dimanches sont des jours Bleus.

## TARIF BLEU - OPTION EJP

en métropole continentale.

EN EXTINCTION - n'est plus proposé

### - Pour domestique individuel

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif .	Variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
					Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18	006	0-1-2	60-90	102,36	5,65	48,50
36	6	3	60	408,12		

### - Pour domestique collectif

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif . Variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
	collectif				Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18	240.0 ou 006.4		60-90	102,36	5,65	48,50
36	240.1 ou 006.8		60	408,12		

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
					Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18	008	6-7-8	60-90	102,36	5,65	48,50
36	008	9	60	408,12		

## -Pour professionnel et services publics non communaux

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
		Prof	Serv. Publ.			Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18 <sup>(b)</sup>	066	0-1	5-6	60-90	<b>117,12</b>	<b>5,65</b>	<b>48,50</b>
36	068	0	5	60	<b>462,48</b>		

## - pour services publics communaux et intercommunaux

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
					Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18 <sup>(b)</sup>	098	0-1	60-90	<b>107,76</b>	<b>5,65</b>	<b>48,50</b>
36	098	3	60	<b>430,92</b>		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(b) 12 kVA si le branchement n'est pas capable de délivrer, sans travaux de renforcement, une puissance plus importante.

Pointe Mobile : 22 jours de 18 heures, de 7 heures à 1 heure le lendemain.

## TARIF BLEU

### pour fournitures diverses

#### 1. - Télé-distribution

*Tarif pour les téléamplificateurs :* *code 043.6*  
 Même barème que le 3 kVA petites fournitures pour les services publics non communaux

#### 2. - Bleu Utilisations Longues codes 042.0, 042.5, 087.0 et 040.0

*Modalités sans comptage (limitées à 2,2 kVA) :* *code 042.0, 042.5, 087.0*  
 Forfait par kVA et en Euros par an : 478,68

*Modalités avec comptage 6 kVA :* *code 040.0*  
 Abonnement en Euros par an 1069,80  
 Prix d'énergie en c€/kWh 2,90

#### 3. - Fournitures à partir de moyens de production non connectés au réseau

*Générateur photovoltaïque :* *code 045.0*  
 Forfait pour 1 kW (\*) en Euros par an 120,72  
 par hW supplémentaire en Euros par an 9,96

*Générateur éolien puissance ≤ 4 kW :* *code 046.0*  
 Forfait pour 2 kW (\*) en Euros par an 241,44  
 par hW supplémentaire en Euros par an 9,96

*Micro centrale hydraulique ou générateur éolien de puissance > 4 kW :* *code 041.0*  
 Abonnement en Euros par kW/an 71,16  
 Prix d'énergie en c€/kWh 2,90

(\*) Puissance minimum à facturer

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

## TARIF UNIVERSEL A

EN EXTINCTION - n'est plus proposé en métropole continentale

### Tarifs 3 kVA

		Code tarif	Code variante		Mensualités d'abonnements (€)	Prix d'énergie c€/kWh	
			Domestiques ind-col	Agricoles		H.P.	H.C.
Domestique	3 kVA avec H.C.	022	0-4		8,34	9,13	4,98
et agricole				5			
Professionnel	3 kVA avec H.C.	052	Professionnel	Service Public	11,37	10,69	4,98
			0	5			
Communaux	3 kVA avec H.C.	088	0		8,98	10,69	4,98

### 2.2. Tarifs 6 kVA (\*)

(\*) Cette modalité, en extinction, est réservée aux seuls clients domestiques ou agricoles dont la consommation annuelle 1995-1996 a été inférieure à 600 kWh.

ABONNEMENTS		CODE TARIF	CODE VARIANTE		Mensualités d'abonnements en francs		Prix d'énergie H.P.
			Domestiq. ind-col	Agricoles			
Domestiques et agricoles	6 kVA base (*)	011	0/4	5	0,00	.....	0,00

## Tarifs supérieurs à 36 kVA

		Code tarif	Code variante		Mensualités d'abonnements (€)		Prix d'énergie c€/kWh	
et Services Publics	> 36 kVA sans H.C.	048	3	8	160,04	8,57	9,13	
	> 36 kVA avec H.C.	058	3	8	197,52	10,20	9,13	4,98
Communaux	> 36 kVA sans H.C.	090		3	105,83	3,80	9,13	
	> 36 kVA avec H.C.	002		3	125,45	4,59	9,13	4,98

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(b) Le tarif Jaune n'étant pas appliqué dans les DOM, le terme fixe y est identique à celui appliqué pour une puissance de 36 kVA

## TARIF UNIVERSEL B

**EN EXTINCTION - n'est plus proposé en métropole continentale**

**Modalités particulières pour les abonnements avec heures creuses à partir de 12 kVA**

	Code tarif	Code variante					
		Domestique	Agricole	Communaux			
Sans prix particulier H.P. Eté Domestique ou Agricole Communaux	Puissance souscrite PS de base $\geq$ 18 kVA et $\leq$ 24 kVA	002	1	6 à 8			
		002	1	6 à 8			
		002			4		
			sans sup. H.C. sans FMA	avec sup. H.C. sans FMA	sans sup. H.C. avec FMA	avec sup. H.C. avec FMA	
Avec prix particulier H.P. Eté	PS de base > 24 kVA	002	Domestiques	0	1		
			Agricoles	5	6	7	8

	Prix d'énergie en c€/kWh			Mensualités d'abonnement ( € )				
	H.P.		H.C.	Terme fixe pour une puissance de base de	Par kVA supplémentaire	Majoration par kVA		
	Hiver	Eté				Compl. FMA	Supp. HC	
Sans prix particulier H.P. Eté Domestique	9,13	9,13	4,98	≥ 12 kVA	21,12 21,12	2,12 2,12	3,27	1,84 1,84
Avec prix particulier H.P. Eté	9,13	9,13	4,98	24 kVA 30 kVA 36 kVA >36 kVA	61,26 88,68 116,10 125,45	4,57 4,57 4,57 4,59	3,27	1,84
Sans prix particulier H.P. Eté Communaux	9,13	9,13	4,98	≥ 12 kVA	21,12 21,12	2,12 2,12	3,27	1,84 1,84
Avec prix particulier H.P. Eté	9,13	9,13	4,98	24 kVA 30 kVA 36 kVA >36 kVA	61,26 88,68 116,10 125,45	4,57 4,57 4,57 4,59	3,27	1,84

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

# TARIF BLEU

Pour les DOM, majoration liée à la rémanence d'octroi de mer.

Octroi de mer au : 01-janv-2008

Dans les DOM, une majoration liée à l'octroi de mer doit être ajoutée aux prix de l'énergie HT appliqués en métropole

DEPARTEMENT	Octroi de mer c€/kWh
MARTINIQUE	0,38
GUADELOUPE	0,19
LA REUNION	0,12
GUYANE	0,00

NOTA : les prix des abonnements sont identiques à ceux appliqués en métropole

(a) Les prix HT obtenus par addition des prix de l'énergie appliqués en métropole et de la majoration liée à l'octroi de mer, sont à majorer de la T.V.A. selon les taux applicables dans les DOM, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)